

Prévenir les risques liés aux perturbateurs endocriniens

Contexte et enjeux

Plastiques, matériaux de construction, mobilier, produits d'entretien, de décoration, de bricolage, cosmétiques (...), on compte au moins 100 000 substances chimiques différentes utilisées en Europe.

Certaines familles de composés chimiques ont des propriétés de perturbateurs endocriniens (PE), tels que les bisphénols, les parabènes, les pesticides, les phtalates, les PFAS (...), qui font partie des substances préoccupantes. Potentiellement présents dans de nombreux produits de notre quotidien, ils sont capables d'interférer avec notre système hormonal et de générer une grande diversité d'effets sur la santé, même à de faibles expositions : troubles de la fertilité, malformations, cancers hormono-dépendants, troubles neuro-développementaux, immunitaires, métaboliques ou cardiovasculaires, mutations épigénétiques¹... Pour autant, la quantification de l'impact sanitaire reste difficile, notamment du fait du caractère plurifactoriel des effets rencontrés, qui dépendent également d'autres facteurs liés notamment aux modes de vie.

Les périodes de préconception et de grossesse, de la petite enfance et de la puberté sont particulièrement sensibles.

A l'échelle nationale, le plan national perturbateurs endocriniens 2026-2030 en cours d'élaboration fixera le cap des actions à mener dans les prochaines années.

A l'échelle locale, le CLS peut être une opportunité pour engager une démarche de réduction des expositions aux PE, aux substances chimiques et plus globalement en matière de santé environnementale, en prenant en compte les inégalités de santé.

Description / Mise en œuvre opérationnelle

Actions incontournables quel que soit le projet du territoire :

- **Mise en réseau des acteurs sur le territoire, repérage et partage des initiatives.** C'est un préalable car le sujet est tellement diffus que le territoire ne part certainement pas de rien.
- **Sensibilisation des élus et techniciens.** C'est également un préalable pour permettre l'ancrage de la démarche sur le territoire et assurer un portage politique. Pour cela, le CLS pourra s'appuyer sur un dispositif national d'auto-formation créé dans le cadre du plan national PE (à venir). Il est également possible de s'appuyer sur d'autres dispositifs (ex : journées pédagogiques pour les professionnels de la petite enfance...)

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre (à sélectionner en fonction du projet du territoire) :

- Intégration de critères de santé environnementale et de réduction des expositions aux PE dans les marchés publics passés par la collectivité
- Déploiement du projet d'accompagnement des établissements du jeune enfant en santé environnementale (EAJE) (voir fiche action dédiée) : a minima mise en réseau des EAJE et promotion des outils à disposition (Guides recocchèches etc.)
- En lien le cas échéant avec le PAT : mise en œuvre des piliers de la loi EGALIM dans la restauration collective des établissements du territoire, notamment : suppression du plastique dans les cantines, augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique
- Déploiement des « ordonnances vertes » ou « paniers santé » pour promouvoir une alimentation saine et durable auprès de publics vulnérables (femmes enceintes, personnes en situation de défaveur sociale)
- S'appuyer sur le dispositif des maisons 1000 premiers jours, le cas échéant, pour proposer des actions de sensibilisation en direction des parents (ateliers nesting, ma maison change d'air...)

¹ Mutation affectant le fonctionnement des gènes (actif/non actif) et non la séquence ADN. Réversible, elle peut cependant se transmettre à la descendance

Prérequis / Facteurs de réussite

Sensibilisation des élus et techniciens

Mise en réseau des acteurs sur le territoire, repérage et partage des initiatives.

Ne pas être anxiogène et hiérarchiser les messages, en prêtant attention aux inégalités sociales de santé

Tendre vers une approche globale : les PE comme porte d'entrée pour mieux intégrer la santé environnementale au sein des établissements accueillant des publics vulnérables notamment à travers des démarches éco-responsables et les politiques d'achats publics sur les questions de qualité de l'air intérieur, d'aménagement, de matériaux de construction, de restauration...

| Publics visés | Partenaires à mobiliser | Compétences de la collectivité à mobiliser | Ressources humaines et financières à mobiliser |
|--|--|--|---|
| <p>1000 jours (enfants et leurs parents)</p> <p>Elus et techniciens de la collectivité</p> <p>Professionnels de la santé et de la petite enfance</p> | <p>Assurance maladie</p> <p>PMI</p> <p>Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), Centres Municipaux de Santé (CMS), professionnels de santé libéraux en exercice coordonné</p> | <p>PAT</p> <p>Petite enfance</p> <p>Achats publics</p> | <p><i>(non exhaustif)</i></p> <p>Fonds d'Intervention Régional : soutien financier direct ou mise à disposition d'opérateurs en conventionnement avec l'ARS (voir autres rubriques de la boîte à outils CLS)</p> <p>Appels à projets, selon les années : AAP santé environnement des CPAM (locaux), AAP national « Zéro Expo » de l'Institut national du cancer, AAP Plan national alimentation</p> |

Pour aller plus loin...

Outils avec une entrée spécifique PE :

- [Site du ministère de la santé](#) : fiche pour les professionnels de santé (mieux comprendre les PE) et fiche à destination des patients
- Ressources pédagogiques et synthèse des connaissances produites pour la formation des étudiants en santé : [Vidéo](#) et [Cahier pédagogique](#)

Outils intégrant les PE dans une approche de santé environnementale plus globale :

- [Boîte à outils EAJE sur le site internet de l'ARS](#) (intégrant notamment les outils [RecoCrèches](#))
- Supports d'information : 1000-premiers-jours.fr/fr flyer « [agir au quotidien pour un environnement plus sain](#) »
- [Boîte à outils CLS de l'ARS Bretagne](#)

A venir dans le cadre du plan national PE : guide pour la stratégie d'achat des marchés publics, guide sur la substitution des plastiques, liste de produits sains et « sans PE », clauses type / clausier, guide des achats responsables avec l'Ecolabel européen ...

Les collectivités pourront si elles le souhaitent valoriser leur engagement en signant la [charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens](#)

Contacts

[Promotion santé Bretagne](#), pour l'aide à la construction du projet